

DEPARTEMENT

DU CCAS DE LA COMMUNE DE REDESSAN
30129

GARD

Date :

Séance du **26 juillet 2023**

Numéro :

L'an Deux mille vingt trois

et le 26 juillet

à 18 heures 30

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : **Fabienne RICHARD – TRINQUIER, Présidente**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil d'Administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	17	11

Présents : F. RICHARD – TRINQUIER, C. VIGO, M. T. de GOULET, M. PEREDES, V. BOCCASSINO, G. MANCUSO, M. BOMPARD, A. BOMPARD, M. TAULAN, C. LEMAREC, L. RIMLINGER

Date de la convocation
19 juillet 2023

Pouvoirs : Néant

Absents excusés : E. CREMONA, B. TELLIER, S. VEIGALIER, G. GALEA, E. DE GRYSE, G. DARRE

Date d'affichage
19 juillet 2023

Secrétaire(s) : Céline VIGO

Objet de la Délibération

Attribution d'aides individuelles**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Invité à se prononcer, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture**Article 1** : approuve les aides individuelles d'urgence suivantes :

le

et publication,

du

ou notification

du

- Mr GUIROUARD AIZEEE Guy : une aide alimentaire unique auprès de l'Ordre de Malte + une aide alimentaire de trois mois auprès du secours populaire
- Mr PLAS Pascal : une aide alimentaire de trois mois auprès du secours populaire
- Mme RICROS Laura : une aide alimentaire unique auprès de l'Ordre de Malte + une aide alimentaire de trois mois auprès du secours populaire
- Mme TOUZET Lauriane : une aide alimentaire unique auprès de l'Ordre de Malte + une aide alimentaire de trois mois auprès du secours populaire
- Mme BAEZA Laurène : une aide alimentaire de trois mois auprès du secours populaire
- Monsieur PODEVIN Olivier : une aide alimentaire de trois mois auprès du secours populaire + 12 bons au dispositif « Paniers Solidaires »
- Mme LOMBARKIA Asma : une aide alimentaire de trois mois auprès du secours populaire
- Mme VALLEE Léa : une aide alimentaire de trois mois auprès du secours populaire
- Mme CASTILLO Céline : une aide alimentaire de trois mois auprès du secours populaire

REÇU EN PREFECTURE

le 12/09/2023

Application agréée E-legalite.com

- Mme BOSCH Jade : un bon pour l'achat d'une bouteille de gaz
- Mme JACOB Claire : une aide alimentaire de trois mois auprès du secours populaire

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'état.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Fabienne RICHARD - TRINQUIER

La Présidente



REÇU EN PREFECTURE

le 12/09/2023

Application agréée E-legalite.com